

Note de service

Elèves SWALS et Langue maternelle

Ecole primaire

Un élève est dit SWALS lorsqu'il n'y a pas de section linguistique correspondant à sa langue maternelle. La classe dans laquelle il est intégré s'appelle classe d'accueil.

Pour les élèves SWALS, qui sont donc inscrits dans une autre section que leur langue maternelle, les dispositions suivantes sont d'application pour toutes les classes de l'Ecole européenne Luxembourg II

- a) Leur langue maternelle est la langue 1 (L1) ; elle est enseignée à raison de 5 unités (30' ou 45') par semaine.
- b) La langue de leur section est la langue 2 (L2); l'élève suit tous ses cours dans cette langue à l'exception des cours L1.
- c) Les cours de langue maternelle ont lieu pendant les périodes de langue 2 de la classe d'accueil.
- d) Des cours d'appui spéciaux sont organisés à l'intention des élèves SWALS dans la langue de la section d'accueil pour autant et aussi longtemps que la nécessité existe. Les cours sont normalement prévus pendant la journée scolaire à l'exclusion des périodes réservées à la langue maternelle des élèves SWALS.

Normalement les cours de langue maternelle commencent le même jour que les cours de langue 2 de la classe d'accueil.

Chaque niveau a, en principe*, ses propres cours pour éviter que les élèves ne doivent quitter leur classe d'accueil à des périodes autres que celles de L2 de la section.

Pour les élèves SWALS inscrits en P1 le démarrage du cours de L1 dépend des capacités langagières de l'élève dans sa section d'accueil.

- a) Un élève SWALS qui était intégré pendant une année scolaire entière à l'Ecole maternelle européenne, démarre la langue I (L1) le deuxième jour de l'année scolaire.
- b) Un élève SWALS qui a rejoint la classe P1 de l'Ecole européenne pour la première fois entre juin et septembre, démarre normalement ses cours de langue I (L1) après le congé de Toussaint. De cette manière, l'Ecole pourra aider au mieux pour l'intégrer par des cours d'appui dans la langue de sa section d'accueil. Tout en tenant compte des avis du professeur de classe et des parents, la Direction peut faire démarrer tout de suite le cours de langue maternelle : elle devra motiver sa décision.
- c) Pour tout élève qui rejoint une autre classe que P1 le directeur adjoint décide, ensemble avec les parents et après avis du professeur de classe, quand l'élève commencera avec la langue maternelle, au plus tard après Toussaint. En effet, il pourrait être nécessaire que des cours d'appui poussés soient nécessaires dans un premier temps pour intégrer l'élève au mieux dans la section linguistique d'accueil.

Seul le Directeur peut autoriser des exceptions au cadre tracé ci-dessus.

Ecole maternelle

Un élève est dit SWALS lorsqu'il n'y a pas de section linguistique correspondant à leur langue maternelle.

Normalement les cours de langue maternelle commencent la deuxième semaine de l'année scolaire et ceci à raison de 2heures 30 minutes par semaine. Selon la situation les cours pourront être bloqués sur 3 jours, aucune leçon ne dépassant les 60 minutes.

Les élèves de M1 et M2 d'une même langue sont réunis dans un seul cours.

Les cours de langue maternelle ne pourront pas avoir lieu pendant ni empiéter sur le temps de récréation.

Pour le reste les mêmes dispositions valent que pour l'école primaire, pour autant qu'elles soient applicables.

*Organisation interne

Chaque niveau primaire a, en principe, ses propres cours pour éviter que les élèves ne doivent quitter leur classe d'accueil à des périodes autres que celles de L2 de la section.*

Si pourtant le professeur de langue maternelle SWALS donne des cours à des élèves des classes P1, P2, P3, P4 **et** P5, les élèves des classes P1 et P2 seront réunis pendant 2 cours tout en restant séparés pour 3 leçons sur les cinq prévues. Cette approche permettra de créer deux plages libres incluant la récréation pendant lesquelles le professeur de langue SWALS pourra joindre l'école maternelle pour y assurer les cours prévus (mardi, mercredi, jeudi ou vendredi).

Les cours communs auront lieu l'un pendant L2 de P1, l'autre pendant L2 de P2. Pendant les 30 minutes que l'élève n'est ni en L1 ni dans sa classe d'accueil il rejoindra le groupe L2 de même langue que sa classe d'accueil ou, en cas de besoin, il suivra des cours d'appui. Le professeur de la classe d'accueil, en collaboration avec le directeur adjoint, s'assure que la bonne solution soit appliquée.

La présente note est remise aux parents concernés dès le mois de juillet, au professeur de la classe et au professeur de L1 de l'élève. Elle sera publiée sur la page web de l'Ecole. Elle modifie ma note de juillet 2009.

Paul Schiltz, Directeur